



Objet : Restrictions d'utilisation AD Nîmes-Garons LFTW cause travaux sur Taxiway A et sur les parkings P2 et P3 au profit de la future Base Avion de la Sécurité Civile.

Validité : Du 05 janvier 2017 au 17 février 2017

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP AIRAC 134/16.

DESCRIPTION :

Les travaux se dérouleront du 05 janvier 2017 au 17 février 2017.

- Aménagement du parking avions de la Sécurité Civile (P2 et P3),
- Création de nouvelles bretelles d'accès aux parkings P2 et P3,
- Création d'un bassin de rétention des eaux polluées,
- Création d'un « Pélicandrome »,
- Création d'une aire de lavage avion.

CALENDRIER ET RESTRICTIONS :

- **Phase 1** : du 05 janvier au 17 février 2017 : fermeture des Taxiways A2, A3 et B (voir plan « PHASE 1 » joint) qui imposera des remontées de piste (alignements en RWY 36 et déagements en RWY 18) et par conséquent diminuera la cadence d'atterrissage sur l'aérodrome de Nîmes-Garons.
- **Phase 2** : à compter du 18 février 2017, configuration finale. Les travaux ayant pris du retard, la configuration finale, publiée dans l'AIP cycle 01/17 en vigueur le 05 janvier 2017, est reportée au 18 février 2017. Cette date est donnée à titre indicatif, elle sera confirmée par NOTAM.
- **Restrictions** :
 - Des barrières de chantier seront disposées sur l'ensemble du périmètre indiqué sur le plan joint ci-après.
 - Des attentes pourront être imposées par le contrôle aérien.
 - Suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol.
 - Des restrictions pour les entraînements en tour de piste pourront être mises en place et annoncées sur l'ATIS LFTW avec demandes de mise en route obligatoire.
 - Les entrées et sorties du parking P1 des avions basés ne pourront se faire que par les bretelles K5 et K6.
 - Le marquage de ces travaux sera représenté par des croix de Saint André sur les Taxiways (de jour) et par des balises lumineuses (la nuit)
 - Le balisage lumineux des taxiways A2, A3 et B sera arrêté pendant la durée des travaux.

